

Application de l'article 58 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation des habitants relative aux violences faites aux femmes lors des Conseils communaux

La représentante des habitants donne lecture du texte suivant :

De vertegenwoordigster van de inwoners geeft lezing van de volgende tekst:

Nous prenons la parole aujourd'hui au nom des collectifs « 8 mars » et « Front des Mères Belgique », mais aussi au nom de toutes celles qui, ici, ont déjà pris la parole et ont été interrompues, méprisées, rabaissées ou humiliées dans cet espace censé représenter la démocratie.

Nous venons rappeler une évidence : le Conseil communal est un lieu public, un lieu de débat politique, pas un espace où l'on tolère les cris, les insultes, les comportements sexistes ou condescendants envers les femmes, qu'elles soient élues ou citoyennes. Prendre la parole devant le Conseil communal est un droit.

À plusieurs reprises, des Conseillères ont été interrompues ou raillées lorsqu'elles prenaient la parole. Des citoyennes venues interpellier le Conseil ont été coupées, déstabilisées, ridiculisées. Ces scènes sont connues, visibles, documentées ; elles sont indignes d'un espace démocratique.

Nous ne parlons pas ici d'une « mauvaise ambiance » ou d'un « manque de patience », mais bien de violences verbales et symboliques, de violences de genre, au sens plein du terme. Car ce sont toujours les mêmes qui se font couper la parole : les femmes et les personnes de couleur.

Toujours les mêmes que l'on accuse d'être « trop émues », « trop agressives », « trop militantes ». Et toujours les mêmes que l'on cherche à faire taire : les femmes et les personnes de couleur.

Nous refusons que les violences sexistes s'exercent jusque dans les institutions locales. Nous refusons que les femmes qui s'engagent, qui interpellent, qui participent à la vie politique, soient traitées avec mépris.

Nous refusons que la parole des citoyennes soit étouffée par des comportements d'intimidation, de moquerie ou de mépris.

Pour ça, nous avons quatre demandes que je ne lirai pas car elles figurent dans le document dont vous êtes en possession. Je ne les lirai pas car depuis un an nous avons fait plusieurs interpellations mais aucune de nos questions ou demandes n'ont reçu de réponses. Nous avons compris aujourd'hui que nous perdons notre temps !

La démocratie n'est plus ici au point que cette interpellation a été refusée et que vous changez les règlements. Les citoyens sont dehors et on refuse de les laisser entrer. Pourtant, ils ont le droit d'être ici, et ce n'est pas moi qui le dit, mais le Droit constitutionnel.

Je ne vous pose plus de question car je sais qu'il n'y aura pas de réponse, il n'y aura pas de suivi. Je vais donc quitter la séance et rejoindre les personnes qui n'ont pas pu entrer.

Monsieur le Président VAN GOIDSENHOVEN :

La difficulté de poursuivre le débat en absence de l'interpellant soulève un problème, mais je passe cependant la parole à Madame N. AKEL.

N. AKEL :

L'interpellante est partie mais je la remercie, ainsi que toutes les personnes qui se trouvent à l'extérieur. Je rappelle un principe essentiel du fonctionnement démocratique de notre Conseil : le respect des personnes et de la parole politique, y compris lorsqu'elles dérangent ! Lors d'une précédente séance du Conseil communal, des élues ont été interrompues à plusieurs reprises, alors qu'elles n'avaient pas terminé leurs questions.

Dans le même temps, certaines réactions ont dépassé le cadre du débat politique, allant jusqu'à relever de l'attaque personnelle, tandis qu'un autre comportement manifestement agressif est intervenu dans l'assemblée.

Je tiens à le dire clairement, il y a une interpellation politique portant sur des positions et des propos publics. En revanche, nous avons observé des actions disproportionnées, dirigées contre des élus, qui ont contribué à créer un climat d'intimidation.

La violence politique ne se manifeste pas uniquement par des cris ou des insultes. Elle peut aussi prendre la forme d'une parole confisquée, d'une mise sous pression collective ou d'attaques personnelles visant à disqualifier une intervention légitime. Notre Conseil doit rester un lieu où l'on débat des idées. Y-compris lorsqu'elles mettent en cause un parti où une majorité sans que cela ne donne lieu à des réactions personnelles ou à des tentatives de dissuasion. C'est à ces conditions que les débats démocratiques restent sains et respectueux pour toutes et tous.

Madame l'échevine BENMRAH donne lecture du texte suivant :

Mevrouw se schepen BENMRAH geeft lezing van de volgende tekst:

Je vous remercie pour votre interpellation et pour la clarté avec laquelle vous mettez en lumière des situations qui, malheureusement, ne sont ni isolées ni anecdotiques. Les interruptions répétées, attitudes condescendantes, propos sexistes ou comportements intimidants que vous décrivez n'ont pas leur place dans un Conseil communal, espace démocratique qui doit garantir à chacune et chacun des conditions d'expression libres, sûres et respectueuses.

En tant qu'Échevine de l'Égalité des Chances, je tiens à rappeler avec force que le sexisme, sous toutes ses formes, qu'il soit manifeste, symbolique, verbal ou insidieux, est incompatible avec les valeurs fondamentales de notre institution.

Les constats récents présentés lors du colloque organisé par « Brulocalis » le 1er décembre 2025 à l'ULB sont à cet égard particulièrement éclairants. Les travaux de chercheuses, d'expertes et de femmes élues y ont démontré que le sexisme en politique ne relève pas uniquement de comportements individuels, mais constitue un phénomène structurel, qui fragilise la participation des femmes à la vie démocratique, favorise leur désengagement et contribue à une sous-représentation persistante dans les instances de décision.

Les données présentées à cette occasion montrent également une augmentation préoccupante des violences, du harcèlement et de l'intimidation visant les femmes engagées en politique, notamment depuis les élections de 2024, tant au niveau communal que régional et fédéral. Ces violences, y compris lorsqu'elles prennent la forme d'interruptions systématiques ou de disqualification de la parole, participent à un climat dissuasif et portent atteinte à la qualité même du débat démocratique.

C'est dans ce contexte que je souhaite répondre point par point à vos demandes :

1. Reconnaissance publique du caractère sexiste de ces comportements.

Le Collège réaffirmera publiquement que les comportements sexistes, discriminatoires ou intimidants constituent des violations du règlement d'ordre intérieur et des principes démocratiques. Cette reconnaissance est un préalable indispensable, comme l'ont rappelé les experts du colloque de « Brulocalis », pour rendre ces violences visibles et permettre leur traitement effectif.

2. Adoption d'une charte de respect de la parole et de l'égalité.

Je suis favorable à l'idée d'une charte de respect de la parole et d'égalité dans les débats, coconstruite avec les groupes politiques et les collectifs concernés. Cette charte intégrerait des règles claires relatives aux interruptions, au temps de parole et

aux comportements intimidants, conformément aux bonnes pratiques identifiées au niveau communal et européen.

3. Formation obligatoire à la prévention du sexisme et des violences sexistes en politique.

Conformément aux recommandations formulées par l'Institut pour l'Egalité des Femmes et des Hommes et par le Conseil de l'Europe, je me prononce en faveur d'une formation obligatoire qui sera proposée aux membres du Conseil communal. Celle-ci portera sur les violences sexistes en politique, le sexisme ordinaire, les biais inconscients, les micro-agressions et les dynamiques de domination dans les espaces institutionnels.

4. Protection effective de la parole citoyenne.

Le Collège en général, et moi-même tout particulièrement, veilleront à ce que les interpellations citoyennes se déroulent dans un climat respectueux. Et je ne doute pas que le Président du Conseil fera des rappels systématiques au Règlement d'Ordre intérieur en cas d'interruptions ou de comportements inappropriés, afin de garantir un espace de parole sûr, en particulier pour les femmes et les personnes exposées aux discriminations.

Alors que la « Journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes » du 25 novembre nous rappelle l'ampleur et la gravité de ces phénomènes, il est de notre responsabilité collective de reconnaître que les institutions démocratiques ne sont pas exemptes de ces violences et qu'elles doivent, au contraire, être exemplaires dans la manière de les prévenir et de les combattre.

La démocratie ne se limite pas à des règles formelles : elle repose aussi sur un climat, une culture du respect et des conditions d'égalité réelles dans l'exercice de la parole et du pouvoir. Je vous remercie pour votre vigilance, votre engagement et votre détermination, et je vous assure de ma pleine disponibilité pour poursuivre ce travail essentiel, ensemble.